

ANNEXE 4



Plan d'affectation « La Veyre Derrey »

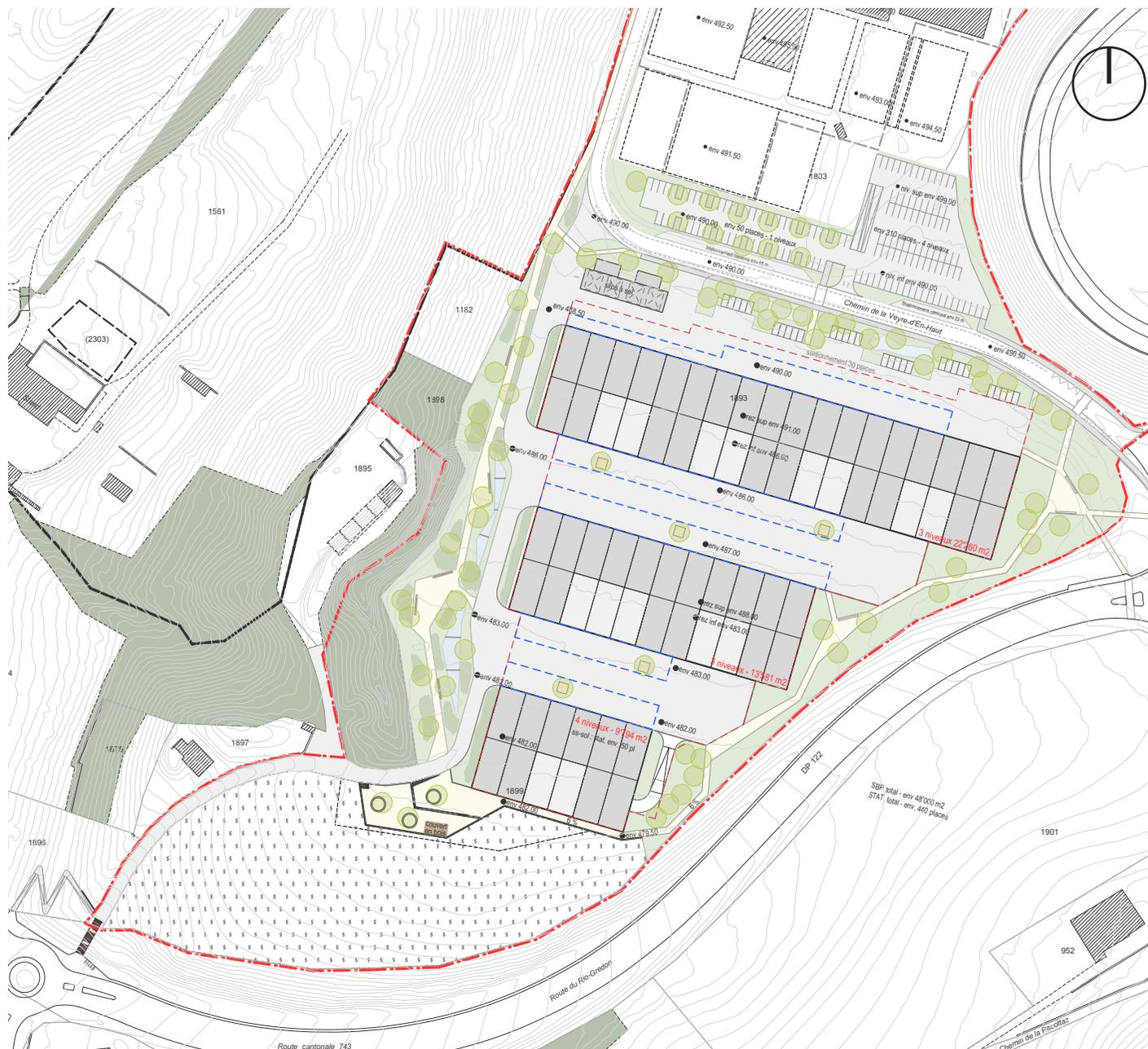
Concept paysager

Commune de St-Légier-La Chiésaz

Plan illustratif des aménagements paysagers

Le concept paysager proposé permet d'assurer l'intégration du nouvel usage du site dans son environnement tout en mettant en valeur les caractéristiques paysagères remarquables déjà présentes sur place. Il découle de principes d'aménagements établis lors de réflexions préliminaires, tels que :

- Maintenir les percées visuelles est-ouest à travers le site permettant de préserver et mettre en valeur les vues sur les environs.
- Renforcer la qualité du cadre de vie par la création d'espaces collectifs de grande valeur paysagère et environnementale.
- Assurer la bonne interaction avec le voisinage grâce à l'aménagement paysager et notamment l'arborisation.
- Mettre en valeur le patrimoine viticole du site.
- Localiser un cheminement de mobilité douce principal le long de la limite ouest du site permettant une desserte interne et externe au site.
- Localiser un cheminement de mobilité douce secondaire à l'est du site permettant de connecter plus directement le site avec la ligne de transports publics.



Stationnements paysagers

Stationnement centralisé

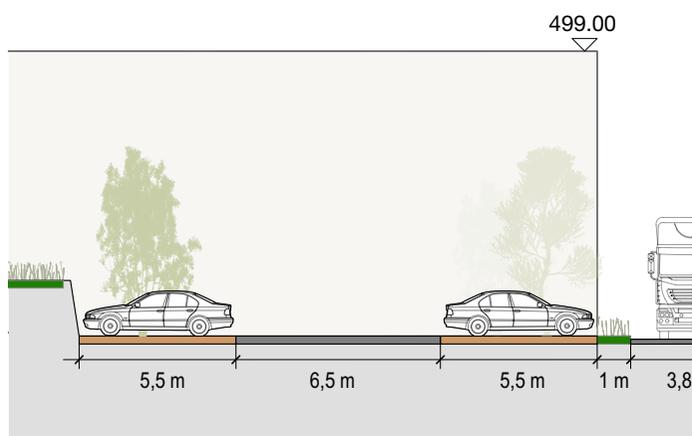
Le stationnement centralisé du site se situe le long du côté nord du chemin de la Veyre-d'En-Haut. Il est composé d'un secteur de stationnements en étages et d'un secteur de stationnements au niveau du sol.

Le principe de stationnement paysager permet d'alterner les poches de stationnement avec des poches de végétation, limitant ainsi l'impact du stationnement et créant une arborisation structurante le long du chemin de la Veyre-d'En-Haut.

En plus des espaces réservés aux plantations, on y trouve des passages de mobilité douce traversant le chemin de la Veyre-d'En-Haut en reliant les zones de stationnement avec les espaces d'activités.



Chaplin's World - Vevey - In Situ



Coupe AA'



Les bains de Lavey- Lavey - In Situ

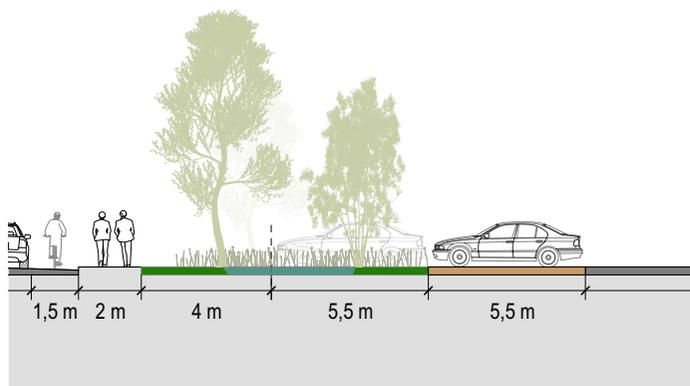
Stationnements paysagers

Stationnement pour visiteurs

Le stationnement pour visiteur se situe aussi le long du chemin de la Veyre-d'En-Haut du côté sud. Les 30 places de stationnement sont réparties en 5 regroupements de 6 places décalées les unes par rapport aux autres permettant d'agrandir significativement les surfaces végétales tout en conservant ponctuellement les distances de manoeuvrabilité nécessaires aux usagers du site. Les plantations d'accompagnement du stationnement sont composées en deux strates : mise en place d'une prairie fleurie ponctuée d'arbres de 2e et 3e grandeur, en tige ou en cépée (arbres multi-troncs). Cette zone tampon végétalisée entre le chemin de la Veyre-d'En-Haut et le stationnement pour visiteurs permet aussi d'accueillir des noues paysagères de rétention ou d'infiltration des eaux pluviales.



Chaplin's World - Vevey - In Situ



Coupe BB'



Chaplin's World - Vevey - In Situ

Chemins de mobilité douce

Secteur ouest - La limite forestière

Le chemin de mobilité douce à l'ouest longe le site et permet de renforcer la liaison nord-sud à travers le site.

Ce chemin d'une dimension de 3 mètres en revêtement minéral perméable (type stabilisé argilo-calcaire) permet une bonne cohabitation d'usages (vélo, piéton). Il est ponctué de dilatations formant des «placettes» équipées, offrant la possibilité de s'y arrêter (places de rencontre, détente et repos).

Au sud, le chemin donne directement sur le futur belvédère. Les espaces verts accompagnant le chemin sont composés de plantations indigènes d'arbres de 2e et 3e grandeurs en tige et en cépée et de masses arbustives indigènes de part et d'autre. Les masses arbustives indigènes participent à la mise en place d'une lisière étagée, composante primordiale d'un aménagement favorable à la biodiversité, tout en permettant le renforcement de la végétation existante.

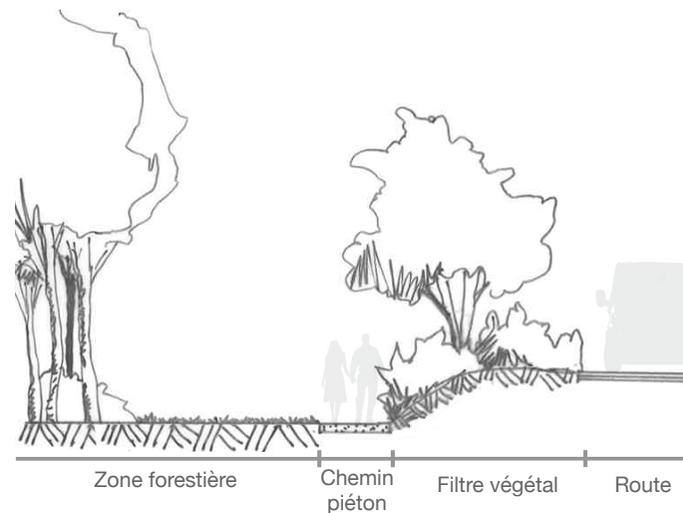
Le chemin est volontairement détaché des aires de circulation motorisées. Un filtre végétal permet d'intimiser le chemin et ses placettes de l'accès véhiculaire.

Ces espaces permettent également la mise en place d'un système de noues d'infiltration-rétention des eaux pluviales intégrées dans le filtre végétale.

Le cheminement sera éclairé à l'aide d'une ponctuation de balises lumineuses afin de limiter l'impact sur la faune de la forêt.



Revêtement perméable - La plaine - Genève



Coupe CC'



Chemins de mobilité douce

Secteur est - La tête de talus

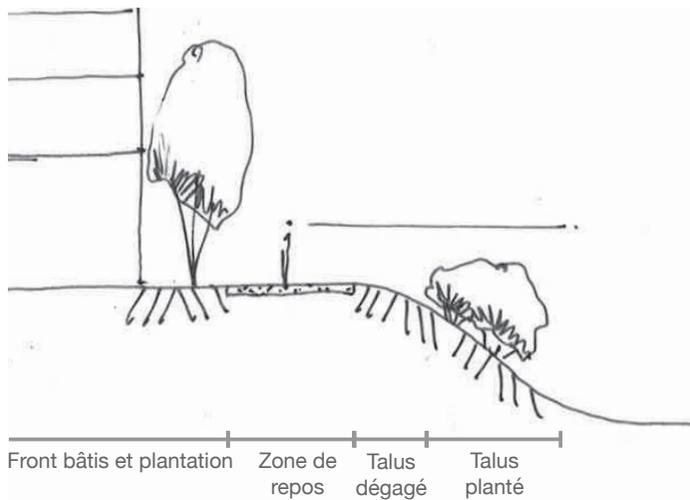
Ce chemin de mobilité douce permet l'accès aux différents bâtiments ainsi qu'à la partie sud du site. Au nord, il fait la connexion avec le futur arrêt de bus et les trottoirs de la route de Rio-Gredon. Ce chemin de 2.5 mètres de largeur en revêtement minéral perméable (type stabilisé argilo-calcaire) permettra l'accès à l'ensemble du site aux piétons et aux vélos.

En droit des pignons des futurs bâtiments, le chemin se dilate en espaces/placettes de rencontre et de repos équipés d'assises. Une arborisation est prévue autour de ces placettes.

Ce chemin se caractérise par les vues valorisées sur le paysage rural adjacent ainsi que la vue sur le grand paysage et les montagnes.



Un revêtement perméable et des dilations - Eikonott - Gland - In Situ



Coupe DD'



Vue sur les champs environnant et le hameau - La Veyre

Cours intérieures

De par leurs futurs usages intensifs, les aires de cour seront de grandes surfaces minérales majoritairement imperméables. L'intention initiale était de créer une arborisation structurante des cours. En prenant en compte la forte activité qui y sera pratiquée, nous proposons un nombre d'arbres minimum dans les deux cours (selon le rapport du PA).

Ces arbres devront être des arbres de première grandeur et être plantés à une taille de 6 mètres environ (arbres tiges 30/35) afin d'obtenir rapidement un bon développement.

L'emplacement de ces arbres en plan est indicatif et sera à étudier lors du développement du projet bâti tout en prenant en compte les différentes contraintes de fonctionnement des cours.

Si le futur projet développé le permet (accès, manoeuvres, livraisons, etc..), il serait grandement bénéfique d'augmenter le nombre d'arbres plantés dans les cours.



DOSF - Fribourg - In Situ



Belvédère

Au sud, le site offre une vue exceptionnelle sur le grand paysage, le lac et les montagnes.

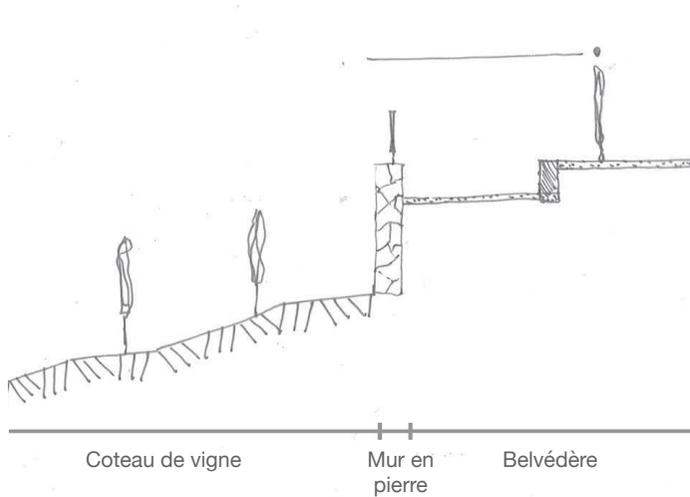
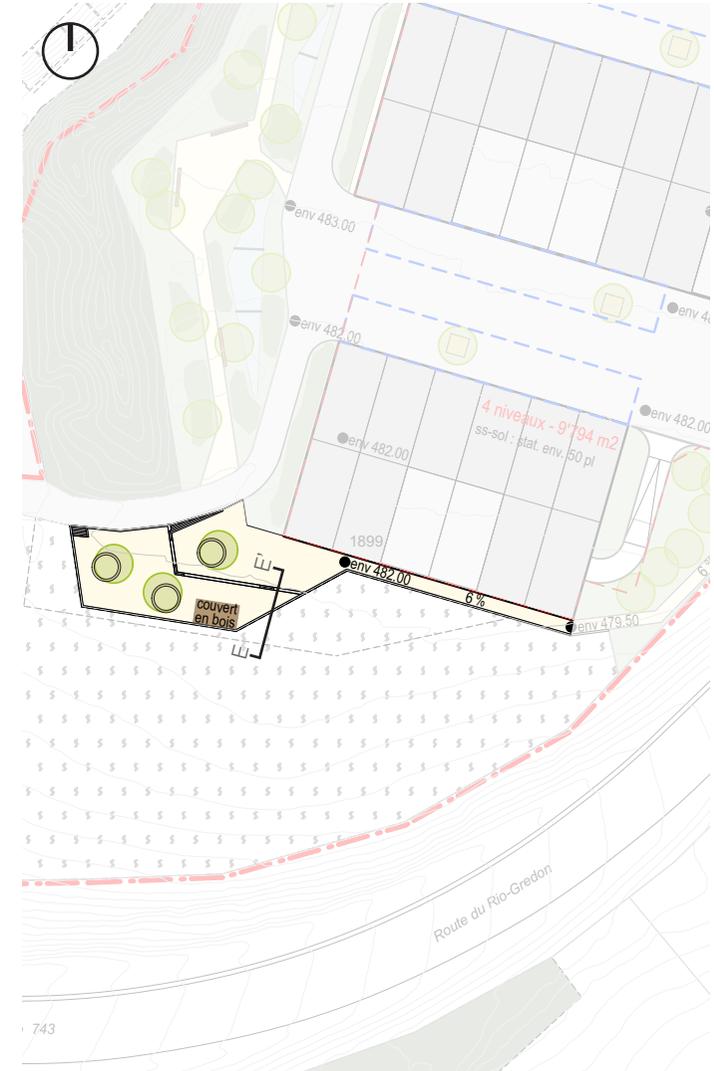
Le futur belvédère permettra de mettre en valeur cette vue tout en offrant aux usagers un espace confortable pour s'y arrêter.

Cet espace belvédère sera créé grâce à un mur permettant de se détacher légèrement du niveau du vignoble. Majoritairement minéral et perméable, cet espace sera planté d'arbres majeurs qui deviendront des arbres repère et structurant de cet espace (ex : platanes en cépées).

Des assises spécifiques à cet espace compléteront le caractère unique et attrayant de ce belvédère.



Vue dégagée sur Vevey et le lac Léman - La Veyre



Coupe EE'



Mur de vigne en pierre naturelle - Valais

Arborisation : Typologies végétales



- Parking paysager :
Arbres de 2e et 3e grandeurs en tige et cépée.
- Arbres de cours :
Arbres de première grandeur, tige, essence adaptée au milieu urbain et à la réverbération du soleil sur les surfaces minérales.
(Par exemple : Quercus cerris)
- Arbres d'accompagnement du chemin ouest :
Arbres indigènes de 2e et 3e grandeurs en tige et cépée.
- Arbres d'accompagnement du chemin est :
Arbres indigènes de 2e et 3e grandeurs en tige et cépée.
- Arbres du belvédère :
Arbres majeurs en tige et/ou en cépée.